



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2017
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An Deux Mille Dix-sept, le jeudi 15 juin, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 juin 2017, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17H00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur BOREGGIO Sylvain
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur COCHON Michel
Monsieur MOLINA Michel

Monsieur DOSSANG Guy
Madame COULONG Rosine
Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur ROYOUX Claude
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-présidents
Monsieur GAVARD-GONGALLUD
Monsieur CONFAIS Max, conseillers
communautaires membres du Bureau

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **OCTROIE**, au titre des aides à l'habitat privé octroyées dans le cadre du dispositif d'animation et de suivi du point info habitat mis en œuvre sur le territoire de l'ex CCPN :

- à Monsieur Thomas BAPTISTA MATIAS propriétaire occupant, une participation « précarité énergétique » de 1 000,00 € pour des travaux d'isolation des combles et de murs, remplacement de menuiseries
- à Monsieur et Madame Ferman et Arifé DANACI propriétaires occupants, une participation « précarité énergétique » de 1 000,00 € pour des travaux d'isolation des combles, remplacement de menuiseries, isolation de murs par l'extérieur
- à Monsieur et Madame Raymond et Denise TRONCHET propriétaires occupants, une participation « adaptation au handicap » de 525,00 €, pour des travaux de remplacement de la baignoire par une douche et de la fenêtre de la salle de bain

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec les SIVOS du Boulay Morin, de Cierrey-le Vieil Evreux et de Normanville en tant qu'autorités organisatrices de second rang pour le transport des élèves relevant de la compétence d'Evreux Portes de Normandie.